

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 14 décembre 2016, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Le rapport général d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays des Abers et le rapport de la Chambre régionales des comptes sur la gestion de la Communauté de communes sont présentés par Monsieur CALVEZ, Président de la CCPA. Les points principaux de l'action de la communauté sont les suivants :

- la réforme territoriale, et principalement la loi NOTRe, qui modifie les compétences obligatoires de la communauté de communes dans les prochaines années ;
- la mise en œuvre du contrat de territoire ;
- le projet de territoire ;
- l'adoption d'un schéma de mutualisation des services entre la C.C.P.A et les communes membres ;
- le contrat de partenariat avec la Région Bretagne sur le Pays de Brest ;
- le déménagement des services administratifs de la C.C.P.A à la maison du Lac, au centre de Plabennec, rénovée en Hôtel de communauté ;
- la planification urbaine ;
- la création du service d'autorisation du droit des sols, commun à la C.C.P.A et la C.C.P.I.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau

Ressources propres de la commune : 320 862 m³. Importations : 182 640 m³

Nombre d'abonnés : 3885

Consommation moyenne par abonnement domestique : 82,43 m³

Prix de l'eau pour une consommation de 120m³ hors redevance Agence de l'Eau : 169,86 €

Prix du m³ d'eau 1,42 €

Conformité bactériologique et physico-chimique

Protection des ressources en eau : avis de l'hydrogéologue rendu pour le captage de Traon Edern

Rendement du réseau de distribution : 75,84 %

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Population desservie : 7572 habitants ; Nombre d'abonnements : 3154

Volumes facturés : 271 514 m³

Tonnage de boues produites : 100,6 tonnes de matière sèche

Prix de l'assainissement collectif pour 120 m³ d'eau consommée hors redevance Agence de l'Eau: 172,40€

Prix du m³ : 1,44 €

Conformité de la collecte des eaux usées, des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages d'épuration et de l'évacuation des boues.

Travaux réalisés, en cours ou projetés : Poste de refoulement de Callac, réhabilitation de la Rue Marcel Bouguen et réhabilitation du quartier de Kerséné.

Demandes de subventions pour investissements communaux

- mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'adduction d'eau potable, visant à améliorer le rendement du réseau par une optimisation des recherches de fuites. Agence de l'Eau et Etat (DETR)

- travaux de mise en accessibilité du square Pierre Corneille dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Etat (DETR)

Lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché d'entretien des espaces verts 2017-2020

Marché réservé à des établissements et services d'aide par le travail, à des entreprises adaptées ainsi qu'à des structures équivalentes.

Dénomination de voie : rue Lucien ROUMEUR.

Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Cession par la commune de la propriété 14, place Général de Gaulle à l'Office public de l'habitat Brest Métropole Habitat, afin d'y réaliser un programme d'aménagement comprenant 1 local commercial et 2 logements. Le prix de vente, soit 109 400 euros, intègre, en sus de la valeur du bien, l'ensemble des frais qui ont été supportés par la commune à l'occasion de l'acquisition de cette propriété.

Protocole d'accord entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Brest métropole habitat pour l'aménagement de l'ensemble immobilier de l'îlot Bouguen remplaçant le protocole que le maire avait été autorisé à signer par délibération du conseil municipal en date du 4 octobre. Ce programme comprend la destruction des immeubles du 6 au 12 rue Marcel Bouguen, et la création sur cette emprise d'un ensemble immobilier comprenant 5 locaux commerciaux et 16 logements.

Opérations foncières

- Acquisition de la propriété bâtie 1, rue de la mairie d'une surface de 90 m², pour un montant de 70 400 euros.
- Cession après enquête publique d'un délaissé communal lieudit Traon Bihan et d'un chemin rural désaffecté lieudit Begavel. Prix : 5 € le m².
- Echange à surface égale (343 m² environ) entre une portion de parcelle, lieudit Vourc'h Vras, et une portion de chemin rural désaffecté, lieudit Vourch Vian (7 abstentions)
- Acquisition d'une propriété bâtie d'une surface de 1 209 mètres carrés, au lieudit Scaven, pour un montant de 74 900 euros. (7 contre)
- Acquisition de portions des parcelles ZL 83 (200 m²), ZL 61 (175 m²), ZL 81 (5 m²) et ZL 59 (250 m²), lieudit Croas Prenn. Prix : 0.77 euros le m².

Décisions budgétaires modificatives (ajustements de crédits) et **Admissions en non-valeur**.

Versement d'un fonds de concours C.C.P.A. pour la création de logements sociaux rue de Kerséné. Montant: 68 000€.

Transferts de compétences et service commun CCPA au 1^{er} janvier 2017 : évaluation des transferts de charges

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes du Pays des Abers relatif aux évolutions des montants des attributions de compensation entre la Communauté du Pays des Abers et les communes de Lannilis et de Plouguin, compte tenu de la création d'un service commun Ressources humaines au 1^{er} janvier 2017.

Convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la Communauté de communes du Pays des abers

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe impose à partir du 1er janvier 2017 le transfert des communes vers les communautés de communes de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». L'ensemble des conseils municipaux seront appelés à délibérer courant 2017 sur l'évaluation des charges transférées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La communauté de communes du Pays des Abers a émis le souhait de déléguer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion à la commune de Plabennec d'une part et à la commune de Plouguerneau d'autre part, de l'aire d'accueil implantée sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal approuve la convention de gestion qui prévoit notamment la délégation de la gestion opérationnelle, la durée de la convention, un reversement par la communauté des frais engagés par la commune et le mode de gouvernance.

Protocole de transaction concernant l'indemnisation des frais subis par une famille suite à une erreur d'administration dans la gestion des informations relatives aux concessions funéraires.

Modification de la **tarification Animation Jeunesse** à compter du 1^{er} janvier 2017 : création d'une tranche de tarifs minorés en fonction du quotient familial (inférieur à 800 €).

Modification des règlements intérieurs des services Enfance : ajustements en particulier pour prendre en compte la mise en service du nouveau logiciel enfance.

Création d'un contrat d'accès à l'emploi (C.A.E) au service périscolaire à temps non complet (25/35^{ème}), pour une durée d'un an (renouvelable une fois), pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ménager des locaux et d'accompagnement d'un enfant porteur de handicap sur les temps d'activités périscolaires.

Approbation d'une **convention animation jeunesse « cultures urbaines »** avec la coordination intercommunale Enfance-Jeunesse et les services jeunesse d'autres communes du territoire des Abers.

Modification des **tarifs de publication des annonces dans le bulletin municipal**, à compter du 1^{er} janvier 2017 : création d'un tarif pour les publicités commerciales.

Convention de partenariat avec la société « les productions de l'ours » pour l'organisation d'un spectacle humoristique **salle Tanguy Malmanche**. (7 contre).